

Χερσονήσος Ἰπ.

72

Chersonèse de Thrace. — C. A. Hulten BSA Bul. Égypt.
XXI 166-168: Two sepulchral inscriptions in R. des Ét.
from Suvla Bay. L'un de ceux textes fu- Égypt. 1917
néraires, copiés par un officier du corps expé- p. 417
ditionnaire anglais, mentionne dans la formule
d'interdiction, le paiement d'une amende en
or sur Byzance. C'est un port situé entre
Sestos et Madytes. La ville d'Alopekonne-
sas figure peut-être au-dessus de ce document.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



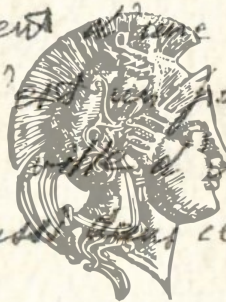
ΑΘΗΝΩΝ

Xeposivnes Ip.

73

Chersonèse de Thrace. — C. A. Hulsten BS A
 XX 166-168. Two sepulchral inscriptions
 from Suvla Bay. L'un de ceux textes fu-
 néraires, copiés par un officier du corps expé-
 ditionnaire anglais, mentionne dans la formule
 d'interdiction, le paiement d'une amende In-
 séges sur Hojavur. C'est un port situé entre
 Sest $\Delta\text{K}\Delta\text{A}\Delta\text{H}\Delta\text{H}\Delta\text{A}$ La ville de $\Delta\text{I}\Delta\text{A}\text{O}\text{H}\text{N}\text{N}$
 sa figure peut-être aussi dans ce document.

Bull. Égypt.
 in B. des Ét.
 Égypt. 1917
 p. 417



$\Delta\text{K}\Delta\text{A}\Delta\text{H}\Delta\text{H}\Delta\text{A}$ La ville de $\Delta\text{I}\Delta\text{A}\text{O}\text{H}\text{N}\text{N}$